

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors

Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com**Date de la convocation :**

16/09/2025

Date d'affichage :

23/09/2025

Nombre de membres : 12**En exercice :** 12**Votants :** 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINÉ, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, , M. Eric Lenoir, Mme Lenoir Marylin, Corinne Charrier, Mme Estelle Poittevin, David Hauwel, Charles Quillet.

Quorum nécessaire : 6

Absents excusés : M. Julien Chaumont, Sandrine Petiteau

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

DELIB 2025-09-01 :

Approbation du compte rendu du 2 Juin 2025

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du 2 Juin 2025.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le 22 Septembre 2025,

Le Maire, Nicolas LAINÉ



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com**Date de la convocation :**

16/09/2025

Date d'affichage :

23/09/2025

Nombre de membres : 12

En exercice : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Eric Lenoir, Mme Lenoir Marylin, Corinne Charrier, Mme Estelle Poittevin, David Hauwel, Charles Quillet.

Quorum nécessaire : 6**Absents excusés :** M. Julien Chaumont, Sandrine Petiteau**Secrétaire de séance :** Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation de modifier le règlement.

Qui doit, explicitement, interdire la possibilité de dormir dans les locaux.

DELIB 2025-09-03 :

Salle des Fêtes
Règlement Intérieur

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le 22 Septembre 2025,

Le Maire, Nicolas LAINE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com**Date de la convocation :**

16/09/2025

Date d'affichage :

23/09/2025

Nombre de membres : 12

En exercice : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Eric Lenoir, Mme Lenoir Marylin, Corinne Charrier, Mme Estelle Poittevin, David Hauwel, Charles Quillet.

Quorum nécessaire : 6Absents excusés : M. Julien Chaumont, Sandrine PetiteauSecrétaire de séance : Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIB 2025-09-04 :

Recettes par Chèque

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité ponctuelle de recevoir un remboursement ou un paiement par chèque et ce libellé au nom de la Commune de Longchamps et/ou du Trésor Public.

Il demande l'autorisation au Conseil de percevoir ces chèques, ponctuelles, pour une remise en banque via les services de la D.G.F.I.P. (Direction Général des Finances Publiques des Andelys).

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le 22 Septembre 2025,

Le Maire, Nicolas LAINE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08
Mail : mairie.longchamps27@gmail.com

Date de la convocation :

16/09/2025

Date d'affichage :

23/09/2025

Nombre de membres : 12

En exercice : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Eric Lenoir, Mme Lenoir Marylin, Corinne Charrier, Mme Estelle Poitevin, David Hauwel, Charles Quillet.

Quorum nécessaire : 6

Absents excusés : M. Julien Chaumont, Sandrine Petiteau

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIB 2025-09-05 :

Signature Copie
Etat Civil

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité que soit donné l'autorisation au Secrétaire de Mairie Monsieur Gaumont Martial de signer les copies d'actes de Naissance et de Mariage et ce dans le but de fluidifier et d'accélérer la réponse faite aux administrés et ce dans le respect de la législation concernant l'Etat Civil.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le 22 Septembre 2025,

Le Maire, Nicolas LAINE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com**Date de la convocation :**

16/09/2025

Date d'affichage :

23/09/2025

Nombre de membres : 12

En exercice : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Eric Lenoir, Mme Lenoir Marylin, Corinne Charrier, Mme Estelle Poittevin, David Hauwel, Charles Quillet.

Quorum nécessaire : 6**Absents excusés :** M. Julien Chaumont, Sandrine Petiteau**Secrétaire de séance :** Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Madame Cécilia Helbert Adjoint Technique principal 2eme classe Titulaire de passer 8h à 4 h par semaine pour des raisons qui lui sont personnelles.

DELIB 2025-09-06 :

Diminution Heures
Hebdo/Mme Helbert

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le 22 Septembre 2025,

Le Maire, Nicolas LAINE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08
Mail : mairie.longchamps27@gmail.com

Date de la convocation :

16/09/2025

Date d'affichage :

23/09/2025

Nombre de membres : 12

En exercice : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINÉ, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Eric Lenoir, Mme Lenoir Marylin, Corinne Charrier, Mme Estelle Poitevin, David Hauwel, Charles Quillet.

Quorum nécessaire : 6

Absents excusés : M. Julien Chaumont, Sandrine Petiteau

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIB 2025-09-07 :

Renouvellement
Défibrillateur

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal le besoin de renouveler le système de défibrillation cardiaque que la commune a installé.

Il demande l'autorisation au Conseil de pouvoir signer une convention de renouvellement du matériel « Défibrillateur » auprès de la Communauté de Commune du Vexin Normand.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le 22 Septembre 2025,

Le Maire, Nicolas LAINÉ



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com**Date de la convocation :**

16/09/2025

Date d'affichage :

23/09/2025

Nombre de membres : 12

En exercice : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINE, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Eric Lenoir, Mme Lenoir Marylin, Corinne Charrier, Mme Estelle Poittevin, David Hauwel, Charles Quillet.

Quorum nécessaire : 6**Absents excusés :** M. Julien Chaumont, Sandrine Petiteau**Secrétaire de séance :** Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle le dossier de régularisation foncière de l'abri bus, route du bel air, 27150 Longchamps,

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de la parcelle suivante.

- ZK 109, superficie 8m², propriété de M. SIBBILLE et Mme DAGUET

Le bien à acquérir est estimé à l'euro Symbolique

La vente est consentie pour un euro Symbolique

Le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toute pièce administrative et comptable.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le 22 Septembre 2025,

Le Maire, Nicolas LAINE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 23/09/2025

Reçu en préfecture le 23/09/2025

Publié le

ID : 027-212703722-20250922-DEL20250902-DE

SLOW



République Française

Département de l'Eure
Canton de Gisors
Commune de Longchamps

Tél. : 02.32.27.02.08

Mail : mairie.longchamps27@gmail.com

Date de la convocation :

16/09/2025

Date d'affichage :

23/09/2025

Nombre de membres : 12

En exercice : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 Septembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Longchamps, légalement convoqué, s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Nicolas LAINÉ, Maire de Longchamps.

Etaient présents : M. Lainé Nicolas, Mme Retrou Aurélie, M. Legros Luc, M. Ajasse Lionel, M. Eric Lenoir, Mme Lenoir Marylin, Corinne Charrier, Mme Estelle Poittevin, David Hauwel, Charles Quillet.

Quorum nécessaire : 6

Absents excusés : M. Julien Chaumont, Sandrine Petiteau

Secrétaire de séance : Martial Gaumont

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'obtenir un Emprunt Avance TVA/Subventions.

DELIB 2025-09-02 :

Emprunt Avance
TVA/Subventions

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après échange de vues décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, l'attribution un Emprunt Avance TVA/Subventions d'un montant de 110 000,00 €. Les conditions de ce prêt sont les suivantes :



Avance TVA / Subventions

Montant maximum : 110 000,00 €

Conditions financières

Classification GISSIER : IA

Index de référence	Valeur de l'index avois/07/2015	Marge sur index	Taux indicatif de prêt (Index + marge)
Euribor 3 mois	2,053%	0,95%	3,003%

Emprunteur	: Commune de Longchamps
Objet	: Avance TVA / Subventions
Montant maximum	: 110 000,00 €
Durée	: 24 mois
Taux	: Prêt fixe, Base de calcul exact/360
Index de référence	: Euribor 3 mois Instanté I-2
Taux du prêt	: Index + marge 0,95%
Taux plafond	: Si l'index de référence est inférieur à (0), il sera alors réputé égal à (0)
Révision	: En fonction de l'index choisi et en fonction de l'évolution de la valeur de l'index de la veille de l'échéance
Frais d'étude	: 0,20% du montant accordé soit 220,00 €

Profil d'amortissement

Périodicité des intérêts	: Trimestrielle
Remboursement du capital	: Remboursement linéaire du capital

Conditions d'utilisation

Mise à disposition des fonds	: Déblocage possible par tranche pendant 12 mois
Remboursements anticipés	: Possibles à tout moment sans indemnité. Remboursements totaux ou partiels. Tout remboursement anticipé met fin à la période de déblocage des fonds

La Commune de Longchamps s'engage à verser 220 € de commission de mise en place, payables en une seule fois et déduits du montant du crédit dès la mise à disposition des fonds, majorés de la T.V.A. s'il y a lieu.

La Commune de Longchamps s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire les sommes nécessaires au remboursement des échéances en dépenses obligatoires à son Budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

La Commune de Longchamps s'engage en outre, à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.

Le Conseil Municipal confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le Prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Faits et délibéré les, jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme,

Le 22 Septembre 2025,

Le Maire, Nicolas LAINÉ

